

Formulaire de présentation de projet

Programme de soutien au développement sportif
régional (DSR-2018)

Projets de développement

Date limite de dépôt :

1^{er} septembre 2018



Projets de développement	
Critères	<p>L'association, le club ou le répondant régional doit remplir la demande pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un événement d'envergure dans la région (provincial, national ou international); • Projet d'initiation (nouveau territoire, nouvelle clientèle, nouvelle discipline); • Projet de développement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'une association; ○ Développement du sport chez les filles; ○ Achat ou location d'équipement ou de matériel important; ○ Création ou amélioration d'infrastructure nécessaire; ○ Organisation d'une formation d'entraîneurs récréatifs. • Création d'un poste de supervision (coordonnateur) pour les officiels ou entraîneurs.
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Être membre du Regroupement loisirs et sports — Saguenay-Lac-Saint-Jean et avoir acquitté les frais au moment du dépôt de la demande; • Avoir un représentant qui assiste à la table régionale annuelle; • Être affilié à la fédération sportive ou en procédure; • Respecter les critères du RLS et être conforme (dates limites, formulaire à retourner, facture, etc.); • Réaliser le projet entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 mars 2019; • Remettre un rapport après le projet par l'association ou le club demandeur incluant un bilan financier, les pièces justificatives et une preuve de la visibilité accordée au RLS.
Dépenses admissibles *(Preuve obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'achat ou de location d'équipement ou de matériel; • Frais de location d'un local, bâtiment; • Frais pour la création ou l'amélioration d'infrastructure nécessaire; • Frais reliés à l'événement (arbitre, hébergement, repas bénévoles, vêtements bénévoles, etc.); • Salaire d'un nouveau poste.
Montant	Maximum de 500 \$ à 2 000 \$ par projet.
Modalité du versement	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement : 75 % du montant dès que le projet est accepté et que le protocole est signé; • 2^e versement : 25 % du montant dès que le rapport final ainsi que le bilan financier auront été envoyés et approuvés par le RLS.
Non admissible	<ul style="list-style-type: none"> • Frais reliés aux athlètes ou aux entraîneurs pour une compétition ou un camp d'entraînement; • Demande individuelle pour des frais de formation/déplacement pour entraîneurs et officiels (voir autres subventions); <p style="text-align: center;"><i>Remarque : Les frais pour une formation organisée par un club ou une association pour un groupe d'entraîneurs récréatifs sont admissibles.</i></p> • Club non-membre du RLS lors du dépôt de la demande; • Autofinancement de moins de 51 %; • Formulaire rempli à la main.

****Important : Enregistrer le formulaire avant de le remplir****

Soutien financier Projets de développement

1. Identification de la personne responsable du projet

Nom :		Prénom :	
Rôle :			
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :			
Adresse courriel :			

2. Identification de l'organisme

Nom de la fédération sportive à laquelle le demandeur est affilié :	
Nom de l'organisme soumettant la demande (club ou association) :	
Nom et prénom du président du club ou de l'association sportive :	
Téléphone du président :	
Adresse courriel du président :	

3. Description du projet

<p>À quel type de projet appliquez-vous ?</p> <p>Type 1 : Organisation d'un événement d'envergure dans la région</p> <p>Type 2 : Projet d'initiation</p> <p>Type 3 : Projet de développement</p> <p>Type 4 : Création d'un poste de supervision (coordonnateur)</p>	
Nom du projet :	
Lieu du projet :	
Date de réalisation :	
<p>(devra avoir lieu entre le 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019)</p>	
Nature du projet :	<p>Type 1 — Organisation d'un événement d'envergure dans la région :</p> <p>Provincial</p> <p>National</p> <p>International</p> <p>Type 2 — Projet d'initiation :</p> <p>Nouveau territoire</p> <p>Nouvelle clientèle</p> <p>Nouvelle discipline</p> <p>Type 3 — Projet de développement :</p> <p>Création d'une association</p> <p>Développement du sport chez les filles</p> <p>Achat ou location d'équipement ou de matériel important</p> <p>Création ou amélioration d'infrastructure nécessaire</p> <p>Organisation d'une formation d'entraîneurs récréatifs</p> <p>Type 4 — Création d'un poste de supervision :</p> <p>Pour les officiels</p> <p>Pour les entraîneurs</p>

Montant total demandé (max. 2000 \$) :	
Description sommaire du projet : (objectifs, personnes impliquées, retombées, etc.)	
Description de l'utilisation de l'aide financière :	
Impacts dans la communauté :	
Moyens pour accorder de la visibilité au RLS :	
Moyens utilisés pour promouvoir et publiciser le projet :	
Nombre de participants et/ou clubs touchés par le projet :	Total :
	Régional :
	Provincial :
	International :
	Groupe d'âge des participants (approximatif) :

4. Budget prévisionnel global

Notes

Veillez prendre en considération que l'éventuelle subvention accordée par le RLS ne pourra excéder **2000 \$**. De plus, l'organisme doit assurer un **autofinancement d'au moins 51 %** des coûts du projet. Les projets retenus recevront un minimum de 500 \$, sauf si la demande est inférieure à ce montant.

Revenus

Implication de l'organisme porteur de projet	_____	\$
Implication des collaborateurs (partenaires)	_____	\$
Revenus divers (frais d'inscription, activités de financement)	_____	\$
Commanditaires	_____	\$
Subventions extérieures (précisez) :	_____	\$
Autres (précisez) :	_____	\$
Sous-total des revenus :	_____	\$
Aide financière demandée :		\$
Total des revenus escomptés :	_____	\$

DEPENSES

Ressources humaines (coordination, administration, supervision, accompagnement)	_____	\$
Frais de location de locaux, sites, équipements, matériel	_____	\$
Frais d'assurance, d'autorisation et de permis	_____	\$
Frais d'achat ou de location d'équipement	_____	\$
Frais de création ou d'amélioration d'infrastructure	_____	\$
Frais d'arbitrage	_____	\$
Production de document	_____	\$
Frais de communication, promotion, publicité, marketing	_____	\$
Autres dépenses jugées pertinentes au projet (<i>détaillez</i>) :	_____	\$
Total des dépenses :	_____	\$

5. Liste de vérification du demandeur

Notes

Le montant maximum alloué pour un projet est de 500 \$ à 2000 \$;
 Le 1^{er} versement : 75 % du montant dès que le projet est accepté et que le protocole est signé;
 Le 2^e versement : 25 % du montant dès que le rapport final ainsi que le bilan financier auront été envoyés et approuvés par le RLS.

Le formulaire de demande est acheminé au RLS au plus tard le 1^{er} septembre 2018;

Le demandeur (club ou association) est membre du RLS et a **acquitté les frais** au moment du **dépôt** de la demande;

Tous les critères d'admissibilités sont respectés;

Les pièces justificatives ainsi qu'une preuve de la visibilité accordée au RLS devront être remises avec le rapport final. Aucun rappel ne sera fait.

Si vous ne répondez pas à toutes les conditions, votre demande sera rejetée avec la mention « Ne se conforme pas aux exigences du programme »

6. Pour plus de renseignements

Communiquer avec le RLS et demander l'agente de développement en sport qui est responsable du Programme de soutien au développement sportif régional — DSR.

Alexandra Larouche, Agente de développement en sport
 Regroupement loisirs et sports
 414, rue Collard Ouest,
 Alma (Qc) G8B 1N2
 Tél. : 418-480-2228 poste 223

Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

Les formulaires de demande sont disponibles sur notre site Internet au www.rlssaguenaylacstjean.com ou sur demande par courriel. Communiquez avec nous !

7. Retour du formulaire

Alexandra Larouche, Agente de développement en sport

Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

Tél. : 418-480-2228 poste 223